

**Demande de renseignements numéro 1
du Transporteur et du Distributeur
à Stratégies énergétiques et
à l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique
(« SÉ-AQLPA »)**

1 **Référence :**

2 Rapport d'expertise de M. Jean S. Picard, Sommaire des avis et recommandations, **AVIS ET**
3 **RECOMMANDATION NO. 6** (page vii).

4 **Préambule :**

5 L'intervenant indique :

6 « L'avis présenté ici ne vise pas à recommander un choix sur la durée de la période
7 d'étalement. Toutefois nous pensons utile d'alerter la Régie sur la réalité d'aujourd'hui des
8 caisses de retraite dont les rendements demeurent fort instables d'une année à l'autre et qu'à
9 notre avis le traitement comptable doit en tenir compte. D'ailleurs l'intention de la norme
10 IAS 19, par la comptabilisation des avantages du personnel et des variations dans les actifs du
11 régime dans des charges annuelles, favorise un traitement immédiat des changements.

12 Compte tenu de ces faits, nous recommandons que la Régie considère une solution aux fins
13 d'étalement d'une durée la plus courte possible afin d'éviter que, une fois la durée de 12 ans
14 proposée soit terminée, Hydro-Québec et les employés en 2023 et les années suivantes
15 continuent à payer pour les fluctuations de la caisse de retraite de 2011 et des années
16 précédentes. Aussi une telle solution serait conforme au principe de l'équité
17 intergénérationnelle que la norme IAS reflète.» [nos soulignés]

18 **Demandes :**

- 19 1. Veuillez démontrer comment Hydro-Québec et les employés en 2023 et dans les
20 années suivantes pourraient continuer à payer pour les fluctuations de la caisse de
21 retraite de 2011 et des années précédentes, une fois terminée la période
22 d'amortissement de 12 ans proposée par le Transporteur et le Distributeur.
- 23 2. Veuillez démontrer comment une durée d'amortissement plus courte pourrait éviter
24 ces éventuelles fluctuations ?
- 25 3. Veuillez démontrer de façon théorique l'effet de votre proposition sur la stabilité
26 tarifaire souhaitée généralement par la Régie.